N° 254. Lundi 24 et Mardi 25 Octobre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
six mois.	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE. *Petit Marché-aux-Herbes*, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 23 Octobre.

Surpris de ce que le *Handelsblad*, organe accrédité de notre presse nationale, n'avait pas rendu plus de justice au caractère de franchise et de loyauté qu'on avait remarqué dans le discours de la Couronne, nous avons essayé, dans un de nos derniers numéros, de signaler l'injustice de ses appréciations; et nous voyons aujourd'hui la presse française confirmer en quelque sorte l'approbation que ce discours du Trône avait reçue chez nous de la part des gens sensés et de bonne foi. Déjà le *Courrier Français*, dans un article, reproduit dans notre numéro d'hier, avoue que le discours prononcé par le Roi des Pays-Bas, lors de l'ouverture des Etats-Généraux, *se distingue par l'expression d'une sollicitude bien sentie pour les intérêts du commerce, pour les besoins des classes pauvres, et pour les progrès de l'administration dans toutes les branches des services publics*; et nous lisons aujourd'hui dans le *National*, organe de l'opinion radicale, qui, comme on sait, n'a pas toujours été bien intentionné à notre égard, le passage suivant : *Le discours que le Roi des Pays-Bas a prononcé à cette occasion se distingue par une gravité et une couleur de sincérité assez rare dans les documens de cette espèce.*

Il est regrettable pour la rédaction du *Handelsblad* qu'elle se soit mise dans le cas de recevoir de la presse étrangère une leçon d'impartialité et que, trop préoccupée d'un desappointement financier de peu de durée, elle ait perdu de vue la recommandation qu'elle faisait naguère au gouvernement d'apporter la plus grande franchise dans la communication des affaires du pays. De la part du *Handelsblad* et de ceux qui croient devoir suivre avec lui la même ligne de critique et d'opposition, il n'y a pas mauvaise foi dans leurs appréciations; il n'y a qu'une erreur qu'ils reconnaîtront tôt ou tard. Mais que penser de l'article que publie l'*Arnhemsche Courant*, dans son numéro du 22 octobre, au sujet du discours du Trône, et n'est-il pas déplorable d'avoir à signaler l'insigne mauvaise foi et le détestable esprit qui percent à chaque ligne dans cet article?

Nous disions, il y a quelques jours, que la presse décente était la seule que nous puissions reconnaître et à laquelle nous pouvions prendre plaisir à répondre. Certes, dans cette pensée, nous devrions nous abstenir de toute réfutation contre cet organe de l'opposition systématique et le laisser tout à son aise se livrer aux inspirations de son mauvais génie; comme de coutume, le bon sens du public aurait apprécié à leur juste valeur son odieuse critique et ses coupables interprétations. Mais il y a dans cet article, il faut bien le dire, un passage qui a excité notre profonde indignation, et le seul auquel nous voulons répondre; car c'est l'acte d'un mauvais citoyen et il y aurait faiblesse de notre part à ne pas le signaler à l'animadversion publique. Voici ce passage :

« *Quant à nos affaires à l'extérieur, le discours de la Couronne se borne à la formule ordinairement en usage : « qu'on entretient avec les puissances étrangères des rapports d'amitié et de bienveillance mutuelle ». A l'égard des cours, cette déclaration peut être vraie en grande partie ; mais à l'égard des peuples, les ministres trompent le pays ou se trompent eux-mêmes. Nous ne dirons rien du différend qui semble devoir aboutir à une simple rodomontade contre Naples. Mais si les ministres lisent les journaux allemands, ils y verront comment des chicanes éternelles et des tracasseries inutiles nous ont si fortement aliéné un peuple, qui a une origine commune avec la nôtre et qui se rattache à nos plus grands intérêts, que chacun à l'envi prêche la guerre contre nous. Il faudrait punir le ministre qui s'abstiendrait de faire connaître ce fait au roi ou à la nation. Il manquerait de pénétration, s'il ne prévoyait pas de quel ravage nous menace l'orage prêt à fondre sur nous, et s'il ne cherchait pas à le détourner de notre tête. Le temps n'est plus, où les peuples suivent docilement les cours; mais ils les entraînent avec eux dans leur marche.* »

Et c'est un journal, soi-disant national, qui n'a, dit-il, d'autre vue que la plus grande prospérité de son pays, qui ose écrire de pareilles choses! Ne croirait-on pas plutôt lire une de ces injustes diatribes rédigées par l'égoïsme, que la *Gazette Universelle* d'Augsbourg publiait, il y a quelque temps, contre nous? — Et c'est un journal, sorti des presses du pays, qui, dans l'intérêt de quelques individus jaloux de notre prospérité commerciale, accuse son propre gouvernement de *chicanes éternelles* et de *tracasseries inutiles*, quand ce même gouvernement, renonçant à l'exercice de son droit, maintient le traité de navigation avec la Prusse, de juin 1837, qui a diminué de moitié les droits fixés par la convention de Mayence, pour la navigation en amont sur le Rhin, et donné franchise entière de droits pour celle en aval, quoique depuis long-temps la Prusse ait en partie détruit chez elle l'effet utile de ce traité! — Quand dernièrement, dans notre numéro du 29 août, nous répondions, avec trop de modération peut-être, au dégoûtant libelle qu'avait publié la *Gazette Universelle* d'Augsbourg contre notre politique commerciale, et quand, dans un article de notre numéro du 28 septembre dernier, adressé au journal français *La Presse*, nous repoussions une injuste accusation d'égoïsme et de chicane envers cette même Allemagne, nous étions bien loin de penser qu'un jour il nous faudrait entendre répéter les mêmes reproches, les mêmes accusations par un de nos journaux. Il faut en convenir, c'est là du patriotisme d'une assez rare espèce. Naguère, la *Gazette Universelle* nous disait : « L'Allemagne doit être maîtresse de ses ports maritimes (ports hollandais), afin d'y faire dominer elle-même sa législation commerciale, peu importe qu'on y parle le bas allemand ou le hollandais. » Enhardie et appelée sans doute par l'assentiment que veut bien lui prêter l'*Arnhemsche Courant*, elle viendra bientôt nous ordonner d'évacuer nos ports et de lui laisser la place vide. Mais, n'en déplaise à ce digne organe de quelques intérêts de localité que repousse toutefois la saine partie de la nation allemande, le pays comprend autrement l'esprit de nationalité, et, au sujet de ses ports de mer, il répondrait avec le Spartiate : *Venez les prendre.*

Si jamais l'opinion publique s'est rencontrée unanime sur un point avec notre gouvernement, c'est bien certainement au sujet du commerce rhénan et jamais jusqu'ici aucun de nos journaux n'avait élevé la moindre observation critique contre une résistance légitime à d'injustes prétentions. Notre gouvernement sait très-bien que le meilleur moyen d'augmenter les revenus et la prospérité du pays, est celui qui a pour but d'affranchir nos relations internationales de toute nuisible et gênante entrave; mais il sait aussi qu'une résistance prévoyante et ferme est nécessaire pour arrêter les envahissemens du dehors, pour repousser les exigences de l'égoïsme étranger; telle a été et telle sera toujours sa politique commerciale; et jusqu'ici aucune voix ne s'était encore élevée parmi nous pour accuser à ce sujet le gouvernement de *chicanes éternelles* et de *tracasseries inutiles*. C'était réservé au patriotisme de l'*Arnhemsche Courant* et voilà où conduisent les principes qu'il professe. L'organe de l'Opposition systématique ne se relèvera pas du coup qu'il s'est porté lui-même, car il a soulevé contre lui tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du commerce, cette question si vitale pour le pays, et qui applaudissent si franchement aux sages efforts du gouvernement contre les envahissemens et les injustes prétentions du dehors.

Lorsque nous empruntons un article de rédaction appartenant à un autre journal, nous sommes dans l'habitude de le citer, ne voulant pas qu'on puisse nous soupçonner de nous approprier ce qui ne nous appartient pas, et ceci nous semble un acte de loyauté qui devrait trouver des imitateurs. Depuis quelque temps nous remarquons que plusieurs des journaux belges, et même quelques-uns des journaux français, reprennent nos articles, sans indiquer la source où ils les ont empruntés. Nous pensons qu'il suffit d'indiquer cet abus et qu'il sera fait justice à notre réclamation. Nous nous abstenons de citer aujourd'hui les journaux qui, jusqu'ici, sur ce point, se sont montrés coutumiers du fait, et nous espérons qu'on appréciera notre réserve. Plus tard, nous nommerions les journaux qui nous emprunteraient des articles, sans en indiquer l'origine.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Aujourd'hui, la Chambre a examiné, dans ses sections, le projet d'Adresse en réponse au discours du Trône. Ensuite, la section centrale a fait son rapport à ce sujet en comité général. La discussion, très-probablement, aura lieu demain.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui un arrêté de S. M., en date du 20 de ce mois, portant organisation de l'Académie Royale pour les ingénieurs civils, etc., à Delft. Nous donnerons cet arrêté *in extenso* dans un de nos prochains numéros.

S. M., par arrêté du 15 de ce mois, a nommé chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais le capitaine H. F. Koch, adjudant de S. A. S. le lieutenant-général duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach, chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, 4e classe. C'est une récompense accordée au capitaine Koch pour sa belle conduite en 1830 et 1831.

Par arrêté royal du 18 de ce mois, M. J. D. Janssen secrétaire et aviseur près du département pour les affaires du culte réformé, etc., a obtenu le titre de secrétaire-général aviseur.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

JEROME PATUROT,

A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. (1)

IX.

Paturot, publiciste officiel.

« Mon feuilleton dramatique, reprit Jérôme, ramené sur un ton moins ambitieux, aurait pu se soutenir long-temps, si Malvina ne s'était trop directement mêlée de ce travail. Depuis qu'elle tenait les théâtres sous sa main, elle était devenue intraitable. Une soif démesurée de premières représentations, de loges, de coupons s'était emparée d'elle. Elle ne manquait pas une reprise, pas une soirée à bénéfice. Quand on lui refusait des billets, il fallait la voir : la lionne du désert ne rugit pas avec plus de grâce. Quelle pluie d'épithètes pour ces pauvres directeurs! quelles imprécations sur les théâtres! Ce n'est pas tout: elle ne renonçait pas ainsi. Affublée de son plus beau tartan, elle se rendait dans les bureaux de l'administration, appelait familièrement par leurs noms tous les employés, exposait ses griefs, se recommandait à leur bienveillance, leur promettait de parler de leurs services modestes, mais essentiels; puis, quand rien ne touchait ces hommes, quand toutes les voies parlementaires étaient épuisées, elle sortait furieuse, hors d'elle-même, en les menaçant de la colère de mon feuilleton. Alors il fallait épouser ses rancunes, satisfaire ses haines et faire passer dans ma plume le fiel de ses petits désappointemens.

» Malvina avait un autre caprice, plus grave encore. Elle s'engouait de certains acteurs, de certaines actrices, et ne me laissait plus à leur sujet ni liberté ni initiative. Quand un premier sujet portait bien le pantalon collant, c'était fini; il devenait impossible de dire du mal de sa voix et de son jeu. Cet avantage lui comptait pour tous les autres. Vous comprenez, monsieur, que, soumise à des influences de ce genre, ma justice dramatique ne pouvait être ni sérieuse, ni impartiale : mais, en général, les caprices de mon Egérie étaient essentiellement fugitifs et passaient volontiers d'un pantalon collant à un autre. Cette mobilité leur soulevait une partie de leur danger. Malheureusement. il n'en fut pas de même de l'enthousiasme qu'une certaine débutante inspira à Malvina. Il y eut cette fois passion véritable, acharnement, entêtement. La débutante se nommait Artémise : c'était une personne taillée en force, un buste vigoureux, des formes robustes et un peu villageoises. L'expression de la tête n'était pas sans beauté, mais d'une beauté vulgaire. Les bras étaient ronds, potelés; mais les attaches manquaient de finesse. Comme morceau de résistance, rien ne lui manquait, ni les pieds posés carrément, ni les hanches développées, ni la taille massive; du reste, nulle élégance, nulle distinction, rien de ce qui constitue l'idéal de la femme. L'organe lui-même, vibrant et accentué, n'avait aucune de ces notes sympathiques et caressantes qui créent seules l'émotion et vont jusqu'au fond des cœurs chercher des fibres qui leur répondent. Malvina s'était pourtant éprise de la solidité qui éclatait dans toute cette personne.

» — En voilà une de corsée, disait-elle, en voilà une de posée sur ses ergots. Parlez-moi de çà; on ne craint pas de lui voir pousser son dernier souffle sur la scène. Au lieu d'un tas de guenuches qu'on renverserait avec une chiquenaude! tiens, Jérôme, ajoutait-elle en me détaillant les avantages de sa protégée, regarde-moi un peu ça; comme c'est ferme, comme c'est établi! On n'y a pas épargné la façon, au moins. Tas de manches à balais de tragédiennes qu'elles sont, les autres! avec leurs palpitations de cœur et leurs poumons en compote! Si ça ne fait pas pitié!

» Quand Malvina entamait ce chapitre, elle ne tarissait plus. C'était Artémise par ci, Artémise par là; Artémise étudiait le rôle de Phèdre; Artémise voulait débuter par Camille. Notre chambre était le théâtre de répétitions quotidiennes. On me consultait pour un geste, pour une intonation; bref, nous étions presque identifiés avec Artémise. Quoiqu'elle eût depuis long-temps une promesse de début, cependant il fallut agir pour hâter l'époque où il aurait lieu. Malvina se chargea de tout: elle prodigua les promesses et les menaces, toujours au nom de mon feuilleton, me compromit devant des tiers de la manière la plus grave, s'agita si bien et de tant de manières que le début fut fixé à trois semaines. C'était une victoire: Malvina n'épargna rien pour qu'elle fût complète. Aucun détail ne lui échappa, ni le choix des claqueurs, ni la pluie de bouquets, ni les billets d'amis. Elle avait la clé de tous ces moyens secondaires qui échappent au public, mais qui contribuent à réchauffer une salle, à l'animer, à rompre la glace. Jamais général d'armée ne prit des dispositions plus savantes et ne combina plus de ressources pour maîtriser et conjurer la fortune!

» — Jérôme, me dit-elle au moment décisif, jette ton bonnet par-dessus les moulins; il faut qu'Artémise réussisse. Pas de si, pas de mais, file droit ton chemin et porte-la plus haut que le dôme du Panthéon. Si t'es une autorité, prouve-le pour voir. C'est le cas de donner de la grosse caisse à se démancher le bras.

» — Si cependant on la siffle!

» — De quoi! est-ce que tu t'insurrectionnes, par hasard? Quel est ce genre de scrupules, monsieur? Seriez-vous vendu à nos ennemis? je voudrais voir ça. En route, et chaud les mains!

» — Allons, puisqu'il le faut.

» — Et demain, chaud la plume, monsieur, chaud, chaud, chaud, tout ce qu'il y a de plus chaud. Je suis impatiente de voir la mine que fera son échalas de rivale. Vilain petit pain d'épice enroué!

» Nous partîmes et la soirée fut ce que j'avais prévu. Les admirateurs du lustre donnèrent; mais le public resta froid. Artémise jouait sans inspiration, sans élan. J'attendais toujours qu'il jaillit quelque étincelle pour la recueillir et en faire le foyer de mon panégyrique : rien ne se révéla. Ce n'est pas qu'Artémise manquât de chaleur; elle en avait trop, au contraire; mais c'était une chaleur sans règle, dépourvue de nuances, dénuée d'intentions, une chaleur qui tenait plus au poumon qu'à la pensée et faisait plus d'honneur à la constitution du sujet qu'à son intelligence. Dans un temps où les cris avaient une puissance scénique, Artémise aurait pu se faire une place assez distinguée au théâtre : elle aurait doublé avec avantage Mlle Raucourt ou Mlle George. Venue plus tard, il ne lui restait qu'à se retirer en reconnaissant qu'elle s'était trompée sur sa vocation.

» Ce n'était le compte ni de la débutante ni de Malvina. Celle-ci surtout avait donné, dans le cours de la représentation, des témoignages d'une admiration frénétique. Elle excellait en ce genre, et comme on le pense, elle n'y épargna pas l'étoffe cette fois. C'était un délire, une expansion, une ivresse qui me compromettaient au point que je crus devoir essayer quelques remontrances.

» — Ne t'épanouis pas tant, lui dis-je, tu nous donnes en spectacle.

» — Tant mieux, mon petit, ça allume la salle. Dieu! la belle tragédienne, la belle tragédienne! Chauffe donc, Jérôme; tu es froid comme un caillou. En avant les battoirs et tape des pieds en même temps. Coups doubles et vivement.

» Ainsi se passa cette soirée. Le lendemain, la tâche retombait tout entière sur moi. Avec Malvina à mes côtés, il n'y avait qu'un moyen d'échapper aux conséquences de ma position. Le breuvage était versé; quelque amer qu'il fût, il fallait le vider jusqu'à la lie. Je m'y résignai donc. Jamais artiste du premier rang, ni Talma, ni Mlle Rachel, ni Mlle Mars, n'auraient pu prétendre à une ovation plus hyperbolique que celle dont Artémise devint l'objet. C'était Artémise l'inspirée, la grande Artémise, le talent sans pair, la tragédie même : c'étaient la puissance, la majesté, la grâce, la distinction, résumées dans une seule personne. Avant elle, rien d'essentiel; après elle, rien de pos-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

S. M., par arrêté du 21 de ce mois, a décerné la médaille instituée par l'arrêté royal du 24 janvier 1841, au lieutenant de marine Penning Nieuwland, commandant de la canonnière n° 61, stationnée devant Veere. Cette distinction flatteuse est une récompense du dévouement dont a fait preuve M. Penning Nieuwland, en juin dernier, lors du naufrage, dans la passe de Veere, du navire *de Muis*, patron J. A. de Ridder.

PROJET DE LOI *apportant une modification à l'article 12 de la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice.*

Nous GUILLAUME II, *par la grâce de Dieu*, ROI DES PAYS-BAS, PRINCE D'ORANGE-NASSAU, GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, *etc., etc., etc.*

Ayant pris en considération que l'intérêt de la justice réclame que les membres du pouvoir judiciaire, nommés à vie ou pour un temps limité, puissent être démis de leurs fonctions, *d'une manière légale*, lorsqu'ils se trouvent hors d'état de les remplir plus long-temps;

A ces causes, notre conseil d'état entendu et de commun accord avec les Etats-Généraux, avons statué comme nous statuons par les présentes :

L'article 12 de la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice, placé dans la première division intitulée *dispositions générales*, est changé comme il suit :

» Les membres de la Haute Cour de justice, des cours provinciales de justice, des tribunaux d'arrondissement, les juges de cantons et leurs suppléans, les greffiers et leurs substituts, nommés à vie ou pour un temps limité, pourront être démissionnés par la Haute Cour de justice sur le réquisitoire du procureur-général, après qu'ils auront été dûment cités et entendus à ce sujet :

« 1° Dans le cas où ils auront été condamnés à un emprisonnement correctionnel;

» 2° Du chef d'inconduite, d'immoralité ou de négligence avérée;

» 3° Dans le cas d'incapacité par suite d'un âge avancé, d'affaiblissement ou de maladies prolongées du corps et de l'esprit.

» Lorsqu'un officier du ministère public, nommé à vie, se trouvera dans un des cas prévus par le présent article, il pourra être démissionné par le Roi, après que la Haute Cour de justice aura été entendue à ce sujet.

» Ceux qui seront démissionnés pour une des causes indiquées au n° 3 de cet article, conserveront leur titre et leur rang, s'ils ont été nommés à vie.

» Mandons et ordonnons, etc. »

Ce projet de loi a été envoyé à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, dans la séance du 20 octobre.

Une lettre de Weimar, à la date du 17 octobre, porte ce qui suit :

« LL. AA. RR. le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse sont partis hier pour Eisenach, afin de recevoir les nouveaux époux qui y feront demain leur entrée solennelle. Ici tout est en mouvement : le calme qui régnait naguère, a disparu. Partout aux maisons et dans les rues, on s'occupe de préparatifs qui annoncent les prochaines fêtes. Les équipages et les fourgons de l'auguste mariée sont arrivés ici, chargés d'un grand nombre de caisses.

Une autre correspondance de Weimar, à la date du 16 octobre, s'exprime ainsi :

« De grands préparatifs ont été faits à Eisenach pour recevoir le jeune couple. D'après le programme, le vénérable château de Wartburg, le berceau de notre maison princière, cette forteresse qui joue un rôle si important dans l'histoire, et auquel le Grand-duc héréditaire voue une protection toute particulière, sera le point central des fêtes, qui vont être données.

» Parmi les princes qu'on attend pour assister à ces solennités, se trouvent S. A. R. le prince de Prusse, S. A. R. Charles de Prusse avec leurs épouses (sœurs de notre Grand-Duc héréditaire) et le duc Bernard de Weimar, avec son épouse et ses enfans. Ils verront comment à Weimar, on prouve à la maison princière bien-aimée, qu'on ne laisse échapper aucun heureux événement qui la concerne, sans qu'il soit donné une nouvelle preuve de l'antique attachement qu'on lui porte. »

Les nouvelles de Varsovie (*voir rubrique* POLOGNE), confirment que S. M. l'empereur de Russie n'est pas allé à Berlin. On apprend, dit une lettre de cette capitale, à la date du 17 octobre, que S. M. I. avait l'intention d'aller de Berlin à Weimar, afin de présenter en personne à la Grande-Duchesse, ses félicitations sur le mariage du Grand-Duc héréditaire avec S. A. R. Mad. la Princesse Sophie des Pays-Bas. S. M. I., ayant renoncé à ce projet, a envoyé un ambassadeur, chargé de lettres de félicitations de la part du monarque, sur cette auguste union.

On annonce de Francfort s/M., à la date du 21 octobre, que Liszt et Rubini, viennent de passer par cette ville, pour se rendre à Weimar, afin d'y coopérer aux fêtes qui se célèbrent dans cette résidence, en l'honneur du mariage de S. A. R. le Grand-Duc héréditaire avec S. A. R. la princesse Sophie des Pays-Bas.

M. G. Mordach, chef de la musique du 10e régiment d'infanterie à Utrecht vient de recevoir, par l'entremise de M. le baron van Tuyll, chambellan du roi, et de la part de LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Saxe-Weimar-Eisenach, une superbe épingle en diamans, comme marque de satisfaction de LL. AA. RR. pour quelques pièces de musique qui leur ont été dédiées par ce compositeur.

Les électeurs du district de Naaldwyk ont élu récemment comme membre des Etats provinciaux de la Hollande méridionale le bourgmestre de Wateringen, M. G. G. Murray, en remplacement de M. C. B. Nederburgh actuellement membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Pendant cette saison, on a poussé avec une activité extraordinaire les travaux des deux sections du chemin de fer d'Amsterdam vers les frontières orientales et méridionales du royaume. On sait que la dernière de ces sections ne tardera pas à être achevée jusqu'à La Haye. On a travaillé avec la même activité à l'autre section, dont la station sera établie aux approches de la porte dite *Weesperpoort*. Déjà le bâtiment de la station, qui a cinq arcades, est achevé, et l'on vient d'y remiser quatre locomotives avec leurs *tenders*, toutes sur trois essieux et confectionnées en partie en Angleterre et en partie chez nous. Quant au chemin proprement dit, deux superbes ponts de fer ont été posés, et les quelques lacunes qu'il présente encore ne tarderont pas à être achevées, maintenant que toutes les difficultés d'acquisition de terrain sont aplanies.

Les nouvelles de Java, arrivées par voie de terre, portent, à la date du 11 juillet, que le gouverneur-général avait entrepris une tournée d'inspection dans l'île et qu'il avait confié l'administration des affaires journalières, pendant son absence, à M. J. C. Reynsz, nommé récemment vice-président du conseil des Indes.

Vendredi dernier, a eu lieu en cette résidence l'inhumation M. le lieutenant-colonel Nolthenius de Man. Quelques officiers supérieurs et de moindre rang et un adjudant du roi, ont suivi le convoi qui se composait aussi d'un grand nombre d'amis du défunt, dont tout le monde chez nous déplore vivement la mort prématurée.

Samedi dernier, la commission chargée de la rédaction d'une nouvelle pharmacopée, a tenu sa première séance à La Haye.

La Société archéologique d'Athènes, dans sa séance du 1er septembre, a admis notre concitoyen M. J. H. Halbertsma, au nombre de ses membres correspondans.

L'*Institution des Ingénieurs civils* à Londres a décerné la médaille dite de *Telford* à M. F. W. Conrad, ingénieur-directeur près de la Société hollandaise des chemins de fer, pour son Mémoire sur le canal de Katwyk, question que cette Institution avait mise au concours.

M. Gachard, archiviste-général du royaume de Belgique, connu par plusieurs publications du plus haut intérêt pour la connaissance des époques anciennes de notre histoire, se trouve depuis quelques jours à La Haye, afin de faire des recherches dans nos archives pour un travail sur les anciens Etats-Généraux des Pays-Bas, dont ce savant et laborieux investigateur des sources de l'histoire nationale des deux pays jadis réunis, va enrichir la littérature. M. Gachard a eu l'honneur d'être présenté, par S. Exc. le général Prisse, ministre de Belgique près de notre Cour, à LL. EExc. les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur.

Le second concert de Ernst à Amsterdam a été aussi brillant que le premier. Ce grand artiste y a excité de nouveau un enthousiasme difficile à décrire, et on l'a rappelé à grands cris après chaque morceau.

Jeudi prochain Ernst donnera à Amsterdam son 3e et dernier concert, obligé qu'il est d'abréger son séjour parmi nous, afin de se rendre à St.-Pétersbourg.

Nous apprenons que le concert du célèbre pianiste Russe dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, n'aura lieu que vendredi prochain, 28 octobre, dans la salle *Diligentiâ*.

EXTÉRIEUR.

HAITI. — Le gouvernement d'Haïti a publié un rapport sur les affaires financières de la république. Il en résulte pour les six dernières années, un déficit de 1,602,200 dollars. La plupart des journaux de Port-au-Prince demandent que le gouvernement haïtien réclame du gouvernement français un sursis de cinq ans pour payer les termes de la dette, et qu'on profite de ce délai pour rétablir les villes du Cap et de San-Yago. Mais le *Temps*, organe ministériel, repousse ces deux propositions et veut que les habitans de ces villes les relèvent par leur travail et par leur industrie, l'état du trésor ne permettant pas de leur faire des avances.

TURQUIE. — *Des frontières*, 9 octobre. La tranquillité règne maintenant en Servie; on attend d'un jour à l'autre le Firman impérial qui doit confirmer l'élection d'Alexandre Georgewitsch.

Le prince Michel a reçu, il y a quelques jours, du gouvernement provisoire l'ordre de retirer du pays, dans l'espace de vingt-quatre heures, tous ses biens-meubles, sinon qu'il serait procédé à leur confiscation. Le prince n'a donné aucune suite à cet ordre; on dit qu'il quittera prochainement Semlin pour se rendre à Vienne, ce qui toutefois ne paraît pas très-probable, à moins que la Porte ne confirme l'élection de Georgewitsch.

Wutschitsch a fait proclamer avec une pompe extraordinaire les fêtes du Ramadan, pour s'affermir dans les bonnes grâces des Turcs de Belgrade.

— Les hommes qui sont actuellement à la tête des affaires en Servie, accusent le gouvernement précédent d'avoir excité et entretenu les derniers troubles en Bulgarie; ils espèrent par ce moyen rendre impossible toute restauration.

On dit qu'Alexa Simitsch, qui s'est rendu à Constantinople avec Shekib-Effendi, a emporté des sommes considérables, tirées des caisses publiques. Cet argent servirait à lever les scrupules qu'on pourrait encore avoir contre le nouvel ordre des choses.

On dit que le marchand qui a fait le rôle de dénonciateur dans la tentative d'empoisonnement sur la personne du prince Michel a été accusé par son propre père d'avoir inventé cette histoire; néanmoins, il ne faut pas ajouter une foi aveugle à cette accusation, car le nouveau gouvernement fait jouer tous les ressorts et a recours à toutes sortes d'intrigues.

Les relations de la Servie avec les états voisins de l'Autriche sont tellement entravées qu'on les envisage comme tout-à-fait interrompues. Le gouvernement actuel veut couvrir ses actes du plus profond secret.

RUSSIE. — ST.-PÉTERSBOURG, 13 octobre. Par un ordre du jour de S. M. l'empereur du 30 septembre, donné à Elisabethgrad, le lieutenant-général Grabbe Ier est autorisé, sur sa demande, motivée par le mauvais état de sa santé, à se démettre du commandement des troupes sur la ligne du Caucase et dans le territoire des cosaques de la Mer Noire, ainsi que des fonctions de chef de la province du Caucase, en conservant son titre actuel d'aide-de-camp général, et le lieutenant-général Gourko, chef de la 2e division d'infanterie de la garde, est chargé du commandement desdites troupes, et nommé chef de la province du Caucase, en passant à la suite de l'armée.

---

sible. Qui n'avait pas vu Artémise n'avait rien vu; ses rivales, si tant est qu'elle en pût trouver, allaient passer comme des fantômes, implorer la faveur de ses leçons, chercher la célébrité à son ombre. Monsieur, je dis tout cela et bien autre chose encore; j'empruntai des ressources à la langue figurée, je remuai ma rhétorique dans ses profondeurs, je jonchai le chemin de la débutante de toutes les épithètes que peut imaginer un homme de style; je l'élevai sur un trône de périodes, orné de trophées d'érudition pittoresque, et la conduisis ainsi par la main vers la conquête d'une réputation européenne.

» Peines perdues, monsieur; j'eus beau y revenir, accuser le public d'ignorance, d'aveuglement, d'ingratitude, les affaires d'Artémise n'en allaient pas mieux. Jusqu'alors, grâce à quelques ménagemens, j'avais conservé une certaine influence sur les choses du théâtre. Cette équipée ébranla mon crédit. Au lieu de revenir sur mes pas et de faire à temps une de ces volte-faces qui sauvent les hommes d'esprit, je m'obstinai, c'est-à-dire que Malvina s'obstina. Nous eûmes la prétention d'imposer Artémise à la presse, au public, à l'Europe, à l'univers. Chaque jour je recommençai l'éloge de la tragédienne, tantôt sur le mode ionien, tantôt sur le mode dorique, sans me lasser, sans me rebuter. Autour de moi, j'entendais mes amis se dire :

» — Mais qu'il devient donc ennuyeux, ce pauvre Jérôme, avec son éternelle Artémise! Baisse-t-il, dieu de dieu, baisse-t-il!

» Malgré ces avertissemens indirects, je ne voulus pas en démordre: la cause d'Artémise était désormais inséparable de la mienne, et Malvina, d'ailleurs, n'entendait pas plaisanterie sur ce chapitre. Il fallait de nouveau se battre les flancs, parler d'Artémise la divine, l'inimaginable Artémise, qui seule avait la grandeur, la carrure, la parole des héroïnes de Corneille. Corneille et Artémise! Artémise et Corneille! Deux noms inséparables, destinés à traverser les âges, l'un par l'autre, l'un portant l'autre! J'ai fait, monsieur, vingt-quatre feuilletons là-dessus. Dans l'origine, cela parut aux propriétaires du journal qui recevait mes communications, un paradoxe peu récréatif, mais ne tirant point à conséquence. On croyait que j'allais abandonner cette gamme comme j'en avais abandonné d'autres; mais quand on vit que je faisais litière des talens supérieurs à une médiocrité avérée, et que je voulais avoir raison contre le public tout entier, on me pria de m'abstenir désormais de toute espèce d'Artémise, et d'envisager le théâtre à un autre point de vue que celui de la tragédienne préférée. Je fis le fier, monsieur, je m'obstinai et donnai ma démission. Malvina me dit :

» — Jérôme, je suis contente de toi!

» Et je me trouvai de nouveau en butte aux incertitudes de la destinée.

» Le hasard nous vint encore en aide. Au théâtre, et comme un meuble obligé des premières représentations, nous avions vu un monsieur à cheveux blancs qui venait invariablement s'asseoir à l'orchestre. Je me trouvai un jour placé à ses côtés et la conversation s'engagea d'abord sur des objets indifférens, puis finit par prendre un caractère plus intime. A diverses reprises, nous nous rencontrâmes, et une liaison s'ensuivit. Je le présentai à Malvina, qui lui trouvait l'air respectable. Autant que j'avais pu en juger, ce monsieur appartenait au gouvernement par quelque fonction de confiance: il écoutait attentivement les pièces et surveillait l'attitude du public. Quand le chapitre des allusions prenait un caractère orageux, il fronçait le sourcil comme un homme mécontent et officiel. Du reste, le meilleur garçon du monde et acceptant de Malvina toutes sortes de pâtes de jujube et de boules de gomme. Plus d'une fois, il m'avait entrepris sur le compte de l'autorité :

» — Vous qui êtes un homme de style, me disait-il en me prenant par mon faible, vous feriez joliment votre chemin de ce côté. Nous avons le bureau d'esprit public qui vous irait comme un gant. A moins, pourtant, que vous ne préfériez un petit coin au bureau de la censure théâtrale. Ça rentre dans vos études; ça vous chausserait. Un métier de roi, de pacha, monsieur. Vous êtes auteur, je suppose; vous portez une pièce à ces messieurs. Eh bien! ils peuvent en faire ce que bon leur semble, des curedens, des cornets de tabac, des enveloppes..., ce qu'ils veulent. Autre privilége. Il y a un mot dans votre pièce que vous aimez, auquel vous tenez. Ils vous diront : — Rayez-moi ce mot-là, et il faudra le rayer. Quelle puissance! Celle de Venise n'était pas plus mystérieuse! Les pachas de l'encre rouge ne rendent de compte à personne, pas même au ministre, car il ne lit pas! Les jugamens sont sans appel: on exécute un vaudeville entre deux portes, et tout est dit. Eh bien! que vous en semble, monsieur; cette vie vous conviendrait-elle?

» Plus d'une fois, le petit vieillard était revenu à la charge; mais, j'étais alors dans une position à n'avoir besoin de personne. Ce n'est pas que j'eusse le moindre scrupule de me rallier au gouvernement. J'avais été saint-simonien: cela vous dit tout. Les saint-simoniens ont toujours été des hommes très-accommodans en fait de convictions politiques. Je n'avais, d'ailleurs, jamais arboré de drapeau, et la polémique par allégories à laquelle s'était livré l'*Aspic* n'avait rien de bien acerbe et de bien caractérisé. Jusqu'à un certain point, j'étais donc libre. Cependant, il me répugnait de m'engager d'une manière formelle, et je m'étais dit que, tant que je le pourrais, je conserverais intacte l'indépendance de ma plume. C'est toujours un grand poids que celui d'une servitude directe; et, quelque bien nourri que l'on soit dans une position pareille, les traces du collier ne s'en laissent pas moins apercevoir. C'est moins le fait de l'esclavage qui est pesant que la pensée de l'esclavage. La liberté est une chose plus belle et plus sainte encore comme faculté que comme usage.

» J'hésitai donc long-temps; mais, quand le besoin fut venu, il fallut prendre un parti. Aujourd'hui, monsieur, que tous mes rêves se sont envolés, je conviens sans peine qu'il eût cent fois mieux valu pour moi aller m'enfouir dans la boutique de bonneterie où le père Paturot m'attendait toujours, que de devenir publiciste ministériel; mais, alors, j'avais encore l'ambition d'un rôle bruyant, d'une situation en évidence. Je m'étais, d'ailleurs, promis d'éblouir mon oncle, de le rendre fier de son neveu, et il eût fallu retourner vers lui, honteux, confessant mes torts, désappointé, confus. La vanité l'emporta de nouveau, et de deux maux je choisis le plus grand. Encore, ne fut-ce pas sans peine que je parvins à me faire le commensal du budget. Les émargemens sont une rémunération si régulière en retour de si peu de besogne, qu'il y a toujours abondance de postulans, même pour des places de censeurs. Toutes, d'ailleurs, étaient prises : le bureau de l'esprit public avait également son grand complet; de sorte que, malgré la protection de mon vieillard, je ne trouvais pas une porte qui s'ouvrit devant moi, et pas une case qui ne fût garnie. J'avais donc à la fois, et le regret de m'être offert, et le mécompte de n'avoir pas réussi.

» Heureusement, une circonstance exceptionnelle vint me donner un emploi inattendu. On allait faire des élections générales qui motivaient la création d'une nouvelle feuille au service du gouvernement avec des allures plus vives, moins réservées que celles de ses organes habituels. La rédaction et la gérance de ce journal étaient vacantes; on me proposa au ministère, et je fus agréé. J'avais donc à fonder le *Flambeau*, journal quotidien, recevant les inspirations officielles, les communications de divers ministères. Une subvention suffisante était allouée pour faire marcher la feuille, J'avais le choix des écrivains qui devaient concourir à la rédaction. C'était une position souveraine à un certain point de vue, et, dans tous les cas, une existence sûre [illegible]

» A peine eus-je signé mon pacte avec l'administration que je songeai à mes amis. J'avais besoin d'un compte-rendu de l'Académie des Sciences [illegible] le conservai pour le docteur Saint-Ernest. Valmont devait me faire une chronique des tribunaux, et Max, le prosateur chevelu, des articles de genre. Depuis que Malvina m'avait entraîné dans le tourbillon du théâtre, j'avais perdu de vue mes anciens collaborateurs; mais une occasion se présentait de les réunir de nouveau, et je m'empressai de la saisir. Il ne me restait plus qu'à les rejoindre, car, dans ce tourbillon de Paris où tant d'existences se mêlent, un tour de roue suffit pour rompre et disperser les relations. C'est au point que j'ignorais même où logeaient alors, le docteur, l'avocat et l'homme de lettres qui avaient concouru à la glorieuse apparition de l'*Aspic*. Je pris un cabriolet de remise et m'élançai à leur découverte.

(*La suite à demain*).

POLOGNE. — VARSOVIE, 15 octobre. Hier dans l'après-midi, S. M. l'empereur est parti de Nowogieorgiewsk pour retourner à St.-Pétersbourg. Par contre, le frère de S. M. I., le grand-duc Michel est arrivé ici la nuit dernière. Le prince de Varsovie qui avait accompagné l'empereur à Nowogieorgiewsk, était déjà hier de retour dans cette capitale, et a présenté ses hommages au grand-duc, qui est descendu au palais Lazienski. A l'occasion de l'arrivée de S.A. I., la ville a été illuminée.

(*Gaz. d'Etat de Prusse.*)

ITALIE. — ROME, 10 octobre. Depuis le 3 de ce mois S. S. le pape, de retour de Civita-Vecchia en parfaite santé, était au château de Gandolfo. Les habitans des environs ont témoigné la plus grande joie de ce séjour qui vient se joindre aux plaisirs et aux fêtes de la vendange. Le 7, le Pape, s'est rendu à Frascati, où il a fait une visite au cardinal Pacca. A son retour, vers le soir, S. S. a trouvé le bois de Marino illuminé et les habitans de Castello ont tiré des feux d'artifice. Avant-hier au soir le pape est revenu à Rome.

Aux ouragans et aux grandes pluies des mois d'août et de septembre succèdent enfin en octobre un ciel serein et un soleil vivifiant qui fait de nouveau reparaître les beautés de la nature dans tout leur éclat. Les fêtes ont commencé à la *villa* de Borghèse.

— M. le capitaine Gregorieff est arrivé ici de St-Pétersbourg; il est porteur de dépêches importantes du cabinet russe pour le gouvernement papal. Des personnes bien informées prétendent que de nouvelles négociations vont s'ouvrir entre les deux gouvernemens.

ILES-IONIENNES. — On écrit de Corfou que par décret de S. Exc. le lord haut commissaire Mackensie, le comte Démétrius de la Décime, grand'-croix de l'ordre de St.-Michel et St.-George, vient d'être appelé au poste émiment de président du Sénat des états-unis des Iles-Ioniennes pour la période actuelle du 7e Parlement. Le décret qui porte cette nomination annonce que S. Exc. le lord haut commissaire a pris en particulière considération dans cette circonstance les mérites dont le comte de la Décime a fait preuve dans les nombreuses et importantes charges publiques qu'il a toujours si bien et si honorablement exercées; il ajoute que S. Exc. est persuadée que le nouveau président du Sénat accomplira ses fonctions en vue des intérêts du peuple ionien. (*Observ. Grec.*)

AUTRICHE.—VIENNE, 16 octobre. Par résolution du 16 août dernier, S. M. I. a conféré la grand'croix de l'ordre impérial de Léopold, au baron de Lerchenfeld, ministre-d'état et envoyé de Bavière près de la Diète germanique.

— S. Exc. le comte de Munch-Bellinghausen, ministre-d'état et président de la Diète germanique, est arrivé dans cette capitale.

— Les fiançailles du colonel comte d'Ugarte, aide-de-camp de S. A. I. l'archiduc Louis, avec la fille du négociant israélite Samuel Kaan, laquelle a embrassé la foi catholique, viennent d'être célébrées. Depuis quelque temps ces sortes de mariages sont assez fréquens dans notre ville.

— Une nouvelle députation du prince Michel est arrivée ici de Semlin, pour dépeindre au gouvernement autrichien et à l'ambassadeur turc Akif-Effendi les souffrances de la Servie sous la domination des gouvernans actuels. Il parait qu'elle a reçu d'Akif-Effendi l'accueil le plus flatteur.

Tous les Serviens qui arrivent ici ne manquent pas d'aller visiter le prince Milosch, et en reçoivent l'accueil le plus prévenant, quelle qu'ait été autrefois leur opinion, favorable ou défavorable au prince. Du reste, dans les circonstances actuelles, le prince se montre un véritable ami de la patrie, car il ne manque pas de donner de riches secours aux réfugiés qui sont dans le besoin.

L'hospodar de Moldavie, prince de Sturdza est arrivé ici de Bohême pour retourner dans ses états, et a été reçu aujourd'hui par le prince de Metternich.

L'Autriche, et le grand-duché de Bade représenté par le directeur des postes de Mollenbec, viennent de conclure une convention postale pour faciliter la correspondance entre les deux pays, et notamment pour dispenser de la nécessité d'affranchir les lettres. Cette convention n'attend plus que la ratification des deux gouvernemens. Elle est conçue dans un sens plus libéral encore que celle qui est intervenue dernièrement entre l'Autriche et la Bavière.

PRUSSE. —BERLIN, 19 octobre. Hier matin, à dix heures, S. M. le roi a admis en sa présence les membres des comités des Etats-Provinciaux, réunis dans cette capitale. Après s'être rendus à cet effet au palais, ils ont été présentés individuellement à S. M., par le ministre de l'intérieur, comte d'Arnim, et le maréchal des comités des Etats, prince de Solms-Lich et Hohen-Solms; après quoi le roi s'est entretenu avec eux de la manière la plus bienveillante. A trois heures, il y a eu diner au palais, auquel tous les membres de ces comités avaient été invités : à l'issue du diner, ils ont été présentés à S. M. la reine, qui s'est entretenue également avec eux d'une manière très-affable.

(*Gazette d'État.*)

Ouverture des Comités des Etats

Déjà avant-hier tous les membres des Comités des Etats étaient arrivés ici. Hier matin a eu lieu l'ouverture solennelle de leurs séances, dans la salle du palais désignée à cet effet par S. M. Dès que les membres des Comités des Etats eurent pris les places qui leur étaient destinée, le ministère d'état qui s'était réuni dans un des appartemens du palais, en fut informé par une députation formée de membres des divers Etats, et se rendit également dans la séance. Les ministres y prirent les places qui leur étaient réservées, puis le ministre de l'intérieur, comte d'Arnim, conformément au réglement d'ordre approuvé par S. M., a ouvert la séance, par le discours suivant :

« Messieurs,

» L'ordre de S. M. le roi me conduit au milieu de vous, pour ouvrir, conformément à l'ordre de S. M. du 19 août dernier, l'assemblée des comités réunis de toutes les provinces du royaume. Cet ordre est ainsi conçu :

(Nous avons fait connaître cet ordre dans notre numéro du 5 septembre dernier).

» Deux années se sont écoulées depuis qu'à l'appel de notre roi, vous vous êtes réunis autour de son trône, afin de renouveler solennellement aussi bien dans la vénérable résidence de l'antique pays de Prusse, qu'ici dans cette illustre cité, le serment d'hommage et d'inviolable fidélité à la majesté royale. Vous vous êtes rendus à cet appel avec joie, et il n'est personne de nous pour qui le souvenir de ce jour ne soit encore présent à la mémoire, de ce jour où le souverain a parlé à son peuple fidèle avec lequel la royauté s'est identifiée, auquel elle s'est unie à jamais par les liens indissolubles de l'amour et du respect, pour n'en faire qu'un seul tout.

» S. M. a fait un nouvel appel aux représentans de ses provinces, et ils se sont rendus de nouveau avec joie aux pieds de son trône. L'unanimité avec laquelle alors la Prusse a prêté le serment de fidélité à son roi, ce serment qui retentit, qui fut compris jusque dans les pays les plus éloignés, cette unanimité, qui alors, avec l'aide et la protection de la Divine Providence, fut un puissant auxiliaire pour le maintien de la bienfaisante paix, cette unanimité forme l'élément de votre présente assemblée.

» Les provinces de Prusse sont unies dans leur amour pour leur roi ; elles sont unies alors qu'il s'agit de conserver l'indépendance et la sainteté de la patrie.

» C'est avec confiance que le souverain attend que vos délibérations portent le cachet de l'union, aujourd'hui que sa sage volonté, par libre bienveillance royale, complète, d'une manière si importante, l'institution des Etats, par la convocation des comités réunis. Là où les Diètes provinciales, représentant et défendant avec indépendance les intérêts de leurs provinces respectives, émettent des opinions divergentes sur les questions qui leur sont soumises, c'est aux Diètes des comités à s'entremettre et à les régler. Là où, pour des lois d'une haute importance, avant leur élaboration finale par les diètes provinciales, le point de vue des besoins généraux et prépondérans du pays, doit être discuté, c'est aux Diètes des comités à les examiner et à les désigner. Là où le gouvernement du roi a besoin du conseil des Etats, dans d'importantes questions d'administration, qui exigent des conférences orales entre les serviteurs du roi et *un seul* organe des Etats, c'est aux comités réunis à être cet organe.

» Certes dans cette assemblée, les opinions seront aussi divergentes et, ainsi qu'il convient à des hommes, elles seront défendues avec force et avec conviction. Cela est même nécessaire, pour reconnaître ce qui est véritablement le meilleur. Mais lorsque ces opinions viennent se combattre, en se basant sur les intérêts particuliers des provinces, sur la manière différente de les comprendre, ce n'est là qu'une lutte entre des frères, et vous aurez toujours devant les yeux le bien-être de la Prusse entière, vous aurez toujours la conviction intime que vous êtes réunis ici comme les membres d'*un seul* corps de l'état, comme les fidèles sujets d'*un seul* roi.

» Messieurs,

» Dans cette première Diète des comités, la volonté royale vous offre de plein gré, du haut du trône, un gage de la plus noble confiance. Par là ce jour sera à jamais un jour glorieux dans le règne de Frédéric-Guillaume IV. Ce qui garantit que ce jour sera signalé aussi comme bienfaisant dans les fastes de l'histoire de Prusse, qu'il restera constamment un jour d'agréable souvenir pour le royal donateur et de glorieux témoignage pour ceux qui pour la premiere fois par la confiance de leur roi, par la confiance de leurs provinces ont été appelés près de lui, ce sont vos sentimens éprouvés avec lesquels vous remplissez votre mission, en vous montrant fidèles sujets, en faisant abnégation des intérêts particuliers, là où le réclament les intérêts de la patrie, et en vous unissant par une véritable concorde dans le conseil représentatif.

» Un champ vaste et important lui est ouvert ; puisse-t-il, sous la bénédiction divine, cultivé avec soin, porter des fruits abondans. »

Le maréchal des comités réunis des Etats, prince de Solms-Lich et Hohen-Solms, a répondu à ce discours de la manière suivante :

» Appelé par S. M. le roi aux honorables fonctions de maréchal des comites réunis des Diètes provinciales, je regarde comme mon devoir particulier, en réponse aux paroles que l'on vient d'entendre, d'exprimer les sentimens dont nous sommes animés, au début de nos délibérations. Nous sommes venus ici, j'ose le dire au nom de tous, avec joie et avec orgueil ; car nous sommes appelés, en discutant avec indépendance, des questions importantes et fecondes, à répondre à l'attente de S.M. le roi et à avoir égard à ce que réclame le bien-être du pays. Mais il y a encore un autre motif non moins important pour lequel c'est avec joie que nous nous sommes réunis ici. L'expérience de la dernière session des Etats-Provinciaux nous a fait voir que S. M. le roi aime à entendre les avis bien fondés de ses Etats. C'est la base de notre confiance. Car l'agréable certitude, nécessaire aux Etats, que S. M. le roi et son gouvernement accueillent volontiers les avis bien fondés des Etats, cette certitude nous a déjà été donnée, et nous nous reposons là-dessus avec une ferme et juste confiance. Nous entreprenons la tâche dont nous sommes chargés, avec le plus fidèle attachement à S. M. notre auguste roi et avec amour pour la patrie à laquelle nous sommes fiers d'appartenir, et, si Dieu le permet, nous la terminerons dans les mêmes sentimens. Messieurs, il y a un moyen de ratifier tous, ce que j'ai dit au nom de tous; c'est que nous criions tous d'une seule voix : *Vive S. M. le roi !* »

Les cris de *Vive le Roi!* trois fois répétés avec enthousiasme, ont suivi ce discours. Afin de laisser aux membres de l'assemblée le temps d'examiner les questions soumises à leurs délibérations, la séance a été levée immédiatement et renvoyée au 21. Les premières questions dont elle aura à s'occuper sont celle qui est relative à une réduction des impôts, et celle qui concerne l'établissement, avec les secours de l'état, d'un réseau de chemins de fer reliant les diverses provinces de la monarchie.

BADE. — CARLSRUHE, 16 octobre. Le nouvel emprunt de 12 millions qui doit avoir lieu conformément à la loi du 10 septembre n'a pas encore été conclu, les soumissions n'ayant offert que de trop bas prix. On ne proposait que 88 1/2 pour des obligations à 3 1/2 p. c., tandis que le ministre des finances fixait le minimum à 93. On dit que les soumissionnaires, après s'être consultés, ont porté leurs offres à 90. On est encore à savoir si l'on ne fera pas l'emprunt à 4 p. c.

HESSE GRAND'-DUCALE. — DARMSTADT, 18 octobre. S. A. R. le grand-duc a daigné nommer M. le baron de Turckheim, conseiller intime actuel et grand-maître des cérémonies, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la cour de Bavière.

— S. A. R. le grand-duc a daigné, sur sa demande, rappeler M. le baron de Gruben, son envoyé à la Diète germanique, des fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de la cour de Bavière, en témoignant à M. le baron Gruben sa haute satisfaction des services qu'il a rendus en cette dernière qualité.

ANGLETERRE. — LONDRES, 22 octobre. S. M. la reine et S. A. R. le prince Albert, continuent à résider au château de Windsor. Le *Morning-Herald* annonce, d'après une très-bonne source, que la reine est de nouveau enceinte.

— S. A. R. la princesse Augusta de Cambridge va épouser S. A. R. le Grand-Duc héréditaire de Mecklenbourg-Strélitz. On pense que le mariage sera célébré sur le continent. L'auguste fiancé qui se trouve en ce moment en Angleterre, est âgé de 24 ans. La princesse Augusta est âgée de 21 ans.

— S. A. I. l'archiduc Frédéric d'Autriche est arrivé le 18, à Inverness, venant d'Edimbourg et de Stirling. Le prince avait l'intention d'aller par Inverary à Glasgow, et de là à Liverpool et à Londres.

— Le lord avocat d'Ecosse, le très-honorable sir William Rae, Bart., vient de mourir à sa terre, près d'Edimbourg.

— S. Exc. M. Dedel, envoyé des Pays-Bas, a travaillé avant-hier, au *Foreign-Office.*

— On annonce de Portsmouth, que le 20, sir Robert Wilson, le nouveau gouverneur de Gibraltar, accompagné du très-révérend Dr Tomlinson, évêque de Gibraltar et de Malte, s'est embarqué à bord de la frégate *Warspite*, pour se rendre à sa destination.

— Une médaille vient d'être frappée pour être offerte à sir Isambert Mark Brunel, le célèbre ingénieur auquel la ville de Londres doit le fameux passage subinarin nommé *the Tames Tunnel.* Sur la face de la médaille se trouve le portrait très-ressemblant de sir Isambert. Sur le revers on lit : « Tunnel de la » Tamise, de Rotherhithe à Wapping, 1200 pieds. Commencé au » mois de janvier 1826 ; au mois de janvier 1828, les travaux » d'excavation étaient avancés de 600 pieds. Les propriétaires » ont souscrit pour 180,000 liv. st. Recommencé en 1836, le Par- » lement ayant voté un subside de 170,000 liv. st. Achevé en » 1842. »

— Une nombreuse députation de la Société dite *British and Foreign Anti-Slavery Society* (Société britannique et étrangère pour l'extinction de l'esclavage), vient de présenter à lord Palmerston une Adresse, à l'effet de lui exprimer le sentiment de sa gratitude pour les éminens services rendus par lui pour abolir l'esclavage, pendant toute la durée de ses hautes fonctions de principal secrétaire-d'état pour les affaires étrangères.

— Nous avons publié dans notre numéro d'avant-hier, au sujet de la question de la traite des noirs, une lettre de lord Aberdeen aux lords commissaires de l'amirauté, sur la conduite tenue par les croiseurs anglais. Voici comment s'exprime à cet égard le *Constitutionnel :*

« C'est là un premier pas dans une voie de franchise et de loyauté, et on ne saurait trop encourager le ministère anglais à s'y maintenir. Pour peu que lord Aberdeen veuille examiner avec impartialité les griefs de la France, à propos du droit de visite, pour peu qu'il veuille recommander aux légistes de la couronne d'étudier l'affaire et de donner leur avis, sans préjugés et sans préventions, nous sommes convaincus que le ministre arrivera à des conclusions absolument semblables à celles que contient sa lettre aux lords de l'amirauté, et qu'il les invitera à mettre, par leurs instructions, un terme aux justes plaintes de notre marine. »

ESPAGNE. — MADRID, 15 octobre. Toutes les feuilles indépendantes, même celles qui, comme le *Corresponsal*, le *Castellano* et le *Trono*, ne tiennent en rien au parti modéré, consacrent aujourd'hui leur principal article à la mémoire du général Diègo Léon, fusillé à pareil jour de l'année dernière. Le *Heraldo* et le *Posdata* ont paru encadrés de noir en signe de deuil. On n'a pas d'idée de l'amertume et de la violence des reproches adressés directement au régent à ce sujet.

Il y a eu le même jour, à Madrid, une manifestation infiniment plus grave. On savait que, par disposition des parens et amis du malheureux Léon, toutes les messes qui se disaient ce jour-là dans la paroisse de Saint-Louis lui seraient consacrées, et, dès le matin jusqu'à une heure, la foule n'a pas cessé de s'y presser. Tout ce que Madrid renferme de plus distingué en hommes et en femmes s'y est fait remarquer en habits de deuil. On parlait d'une mesure violente qui, le lendemain, devait être prise, et contre les journaux qui se sont le plus signalés par leurs attaques, et contre le curé de Saint-Louis, qu'on accuse de n'avoir pas prévenu l'autorité de la manifestation religieuse à laquelle il s'est prêté.

—Dans notre numéro du 22 octobre, nous avons reproduit un article de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg contenant des détails sur un voyage fait à Francfort par M. de Carnéreiro, ministre d'Espagne près de la Confédération Helvétique. D'après de nouveaux renseignemens qui nous parviennent, tous ces détails sont inexacts et ne méritent aucune attention.

Le voyage de M. de Carnéreiro n'avait aucun but politique. Il était à Francfort au mois de mai pour donner des soins à sa santé, qui s'est fort altérée en Suisse, avant que le prince de Metternich ne vint au Johannisberg. Ce n'est donc point pour conférer avec lui qu'il s'est rendu dans cette ville.

Mais il était fort naturel que M. de Carnéreiro eût le désir de visiter le prince, puisqu'il se trouvait si près de lui. Tous ceux qui connaissent les anciens rapports d'intimité qui existent entre le prince de Metternich et M. de Carnéreiro, n'en seront point étonnés. M. de Carnéreiro se rend en Espagne par congé, après avoir traversé la Belgique et avoir fait un court séjour à Paris où il est depuis quelques jours. (*Corresp. partic.*)

FRANCE. — PARIS le 22 octobre. Pendant quelque temps on a cru que S. A. R. madame la duchesse d'Orléans n'habiterait plus les appartemens qui lui avaient été destinés, lors de son mariage, dans le pavillon Marsan. C'est une erreur. S. A. R. ne quittera pas cette partie du palais. Loin de là, les appartemens ont subi quelques changemens demandés par elle et qui lui permettent d'être plus à portée de ses augustes enfans dont l'éducation, depuis son veuvage, occupe tous ses instans.

— M. le duc de Nemours vient chaque jour à Paris, où il donne de nombreuses audiences, surtout à des personnes revêtues de hauts grades militaires; M. le duc de Nemours paraît vouloir exercer sur les affaires de la guerre le haut patronage que s'était attribué M. le duc d'Orléans.

— Par ordonnances du roi, en date du 21 octobre : 1° M. le maréchal duc de Reggio est nommé gouverneur de l'Hôtel-royal-des-Invalides, en remplacement de M. le maréchal duc de Conégliano, décédé ; 2° M. le maréchal comte Gérard est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le maréchal duc de Reggio, appelé à d'autres fonctions ; 3° M. le lieutenant-général Jacqueminot, membre de la Chambre des Députés, est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

— Le roi a nommé M. le maréchal comte Gérard grand chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le maréchal duc de Reggio, appelé au gouvernement des Invalides. Pendant les quatre années qu'il a passées à la tête de la garde nationale du département de la Seine, le maréchal Gérard a noblement répondu à la confiance du roi et ajouté de nouveaux services à ceux qui ont depuis long-temps fait de son nom l'un des plus glorieux de la France. Le roi, dans sa sollicitude pour la santé et le repos de l'illustre maréchal, récemment éprouvé par de cruelles douleurs, lui a de nouveau confié la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, sachant bien que, si des circonstances difficiles survenaient, le roi et la France retrouveraient toujours, au besoin, le dévoûment du maréchal Gérard.

(*Moniteur Universel.*)

— Dans notre numéro du 21 octobre, sous la rubrique FRANCE, nous avons reproduit un article du *Courrier de la Gironde* sur le projet de traité de commerce, qui en ce moment, occupe si ac-

tivement les cabinets français et belges. Ce même journal contient aujourd'hui, dans une lettre de son correspondant datée de Paris, de nouveaux détails sur cette importante négociation. Nous reproduisons textuellement cette lettre :

« Paris 16 octobre 1842.

» L'affaire belge est ajournée jusqu'au retour de M. Teste. On assure que certaines convictions, celle de M. Guizot en particulier, effrayées des difficultés de l'union, commencent à faiblir. M. Duchâtel est décidément contre.

» M. le comte Molé avec lequel, à sa dernière visite aux Tuileries, s'est long-temps entretenu le roi Léopold, est tout-à-fait favorable à l'union, dont le premier projet a été formé sous son ministère. Cependant, il n'a pas caché au roi des Belges qu'elle ne pouvait avoir lieu qu'un peu aux dépens de l'individualité politique de la Belgique.

» M. Thiers se tient sur la réserve, quoiqu'en dise M. Rossi dans la *Revue des Deux-Mondes*. Son penchant et ses antécédents ne le rendent pas favorables à l'union, mais comme il sacrifie volontiers ses doctrines économiques à sa position politique, il ne se prononcera qu'à bon escient.

« Quant aux Chambres, il est possible qu'il y ait doute pour la Chambre des Députés, mais il n'y en a pas quant à la Chambre des Pairs ; elle sera hostile à l'union. Pendant quelques jours, MM. Pasquier et d'Argout ont eu des craintes, et ils ne cachaient guère leur effroi. M. d'Argout a dû avoir une entrevue à ce sujet avec S. M. Louis-Philippe, qui paraît tenir beaucoup à la réalisation de ce projet. M. d'Argout et M. Pasquier sont un peu rassurés. Ils ont appelé à leur aide M. le duc Decazes, qui comptait avoir une autre entrevue sur les Pyrénées avec son fils, notre chargé-d'affaires à Madrid; mais l'union belge a mis obstacle à cette entrevue de famille, et M. le grand référendaire va revenir à Paris défendre la cause des maîtres de forges, qui est la sienne. O candides Libournais, vous imaginez-vous que le noble duc et son féal ami, M. le procureur-général de Lyon, voteront en faveur de vos vignobles ! M. Feuillade vous l'a promis dans sa profession de foi. Ah le bon billet qu'a... *Libourne !*

« On s'occupe sérieusement, au ministère des affaires étrangères, de la suppression complète du droit de visite. M. Guizot offre en échange de l'abandon des traités de 1831 et 183, un traité de commerce. Ce serait résoudre la dificulté d'une manière utile aux deux pays. Faisons des vœux pour que M. Guizot réussisse.

» L'affaire de la gomme est résolue. La commisssion a adopté un déplorable *mezzo-termine* qui n'est ni la concurrence, ni l'association. On laisse à M. Bouet le droit d'appliquer le compromis s'il le juge convenable, et afin d'apporter un frein à la concurrence, on fait un monopole du droit de traiter la gomme aux escales. On restreint à 140 environ le nombre des traitans. Le *National* appelle cela une décision dans le sens de la libre concurrence ! Ce n'est pas se montrer difficile.

« Assurément cette solution est plutôt dans le sens dictatorial que dans le sens libéral. Mais elle est déplorable parce qu'elle ne résout rien, parce que dans deux ans la question se représentera accompagnée de quelque grand désordre, et que le *National* viendra accuser le gouvernement d'être la cause du mal, parcequ'il aura appliqué le compromis afin d'atténuer un peu le désordre. Ce qui vient d'arriver doit être une leçon pour l'administration, qui est bien persuadée que la solution est déplorable, qui a fait tout ce qu'elle a pu pour l'éviter et qui n'a eu qu'un tort, celui d'oublier que les assemblées, petites ou grandes, sont bonnes à embrouiller les affaires et non pas à les faire. »

— M. Alexandre de la Borde, aide-de-camp du roi, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien député, est mort le 21.

— On dit que c'est le 13 du mois prochain que finira le deuil officiel pris par la cour et par l'armée, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans.

—Suivant le *National*, il se forme, pour la session prochaine un parti-Molé dont M. Salvandy serait le chef à la chambre élective, et qui compterait dans ses rangs M. de Lamartine.

— M. Victor Hugo vient, dit-on, de faire l'acquisition, place Royale, de l'hôtel qu'habitait la célèbre Marion Delorme.

— C'est le 22 que les restes de Saint-Augustin doivent être solennellement débarqués à Toulon, en présence de plusieurs prélats, parmi lesquels on cite Mgrs. les archevêques d'Aix, de Bordeaux et d'Avignon, et les évêques de Fréjus, de Châlons de Marseille et de Digne.

Le *Courrier du Bas-Rhin* publie sur le mouvement commercial du Rhin, sous le rapport de la navigation à vapeur, des détails que nous croyons intéressans de reproduire. Voici ces détails :

« En 1816, on vit le premier bateau à vapeur à Rotterdam et à Cologne ; vingt-trois ans plus tard, 39 bateaux firent des voyages réguliers sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à la mer. Leur nombre s'acerut d'année en année, et les compagnies dont les bateaux font le service sur les différentes sections du Rhin rivalisent entr'elles de zèle et d'habileté. Celles de ces Compagnies qui présentent, sans contredit, le développement le plus rapide sont les deux Sociétés prusso-rhénanes. La Compagnie de Cologne commença, le 1er mai 1827, le service régulier entre Cologne et Mayence avec un bateau seulement ; le 8 juin suivant, elle en avait deux ; en 1837, elle en possédait 9, dont 1 de la force de 118 chevaux, 1 de la force de 85 chevaux, 2 de 80 chevaux, 1 de 75, 3 de 70 et 1 de 50 chevaux.

» Dans la même année, il y eut trois départs par jour de Cologne et autant d'arrivées, et une correspondance régulière entre cette ville et Strasbourg. Dans l'année suivante, le nombre des bateaux fut porté à onze, en 1839 à quatorze, en 1840 à quinze, et en 1841 à vingt, qui firent le service entre Strasbourg et Cologne. En 1838, l'entreprise de Cologne s'était mise en relation avec la Société Renouard, de Bussierre et Compagnie, qui exploitait le trajet de Bâle à Strasbourg, et qui avait en sa possession deux bateaux de la force de trente chevaux chacun. Depuis cette époque, on fait le trajet de Bâle à Cologne en quarante heures, dont vingt-neuf seulement sont consacrées à la marche effective du bateau. Peu de temps après, il s'est établi une autre Société dont les deux bateaux font le trajet de Bâle à Strasbourg dans un délai plus court encore que ceux de MM. Renouard de Bussière et Comp.

» La seconde Société prusso-rhénane, formée par des intéressés de Mayence et de Dusseldorf, a commencé son service entre ces deux villes avec cinq bateaux magnifiques en 1838. Une fois par semaine, ces navires vont jusqu'à Rotterdam. En 1838, elle n'avait transporté que 84,000 voyageurs et 60,000 quintaux métriques de marchandises ; en 1839, 115,000 voyageurs et 80,000 quintaux métriques de marchandises, et, en 1840, 152,000 voyageurs et 90,000 quintaux métriques de marchandises. Mais ce n'est rien en comparaison des transports effectués par la Société de Cologne. Ses transports, en 1827, ne se sont élevés, pour les voyageurs, qu'à 18,000, et pour les marchandises, à 26,000 quintaux métriques ; en 1833, il n'y avait pas encore 100,000 voyageurs avec 106,000 quintaux métriques de marchandises ; mais, en 1840, le nombre des voyageurs dépassait 460,000 et les marchandises transportées [illegible] de 130,000 quintaux métriques ; en 1841, le nombre des voyageurs atteignait le chiffre de 680,000, et l'importance des marchandises s'élevait à 300,000 quintaux métriques. La Société qui vient de se former à Bâle, et qui est entrée en relations commerciales avec la Compagnie de Mayence et de Dusseldorf, donnera une nouvelle impulsion à la navigation du Haut-Rhin. La Société néerlandaise (*Maatschappij*), établie à Rotterdam, a exploité depuis 1837 le trajet entre cette ville et Cologne avec onze bateaux d'une force de 50 à 120 chevaux. Le service est journalier, et un bateau hebdomadaire est principalement destiné au transport des marchandises. La navigation rhénane est en correspondance avec le service de Rotterdam à Londres. Ce dernier se fait avec un rapidité extraordinaire, et attire un très-grand nombre de voyageurs et de marchandises. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — LUXEMBOURG, 22 octobre. Les Etats du pays ont repris leurs travaux législatifs le 20. L'assemblée a continué ses délibérations dans les sections.

La députation qui a été envoyée à S. M. le roi grand-duc, est de retour depuis le 19. Ellea fait connaître à l'assemblée que Sa Majesté était disposée à prendre en haute considération les objets dont elle avait été chargée d'entretenir Sa Majesté.

BELGIQUE. — BRUXELLES, le 23 octobre. Le conseil communal de Bruxelles s'est réuni hier à 3 heures en séance publique. M. Defacqz a donné lecture du rapport de la section du contentieux. Il résulte de ce document que M. le gouverneur du Brabant prétend avoir expédié *immédiatement* à M. le bourgmestre la notification de la suspension de l'arrêté du conseil communal par M. le gouverneur. Cette suspension ayant été maintenue par la députation permanente du conseil provincial et un arrêté royal ayant annulé définitivement la délibération du conseil communal, M. le gouverneur prétend encore avoir satisfait à la loi en écrivant à M. le bourgmestre pour lui notifier ces dernières mesures.

A cela M. le bourgmestre répond n'avoir rien reçu.

Dans tous les cas, le conseil communal, au mépris de la disposition protectrice de la loi du 30 mars 1835, a été privé de la faculté de se pourvoir en appel devant la députation permanente contre la suspension prononcée par le gouverneur, et qui fut maintenue sans opposition par la députation. En second lieu le conseil n'a pas eu connaissance des motifs de la suspension, et, par conséquent, a été frustré de la faculté de prendre une décision quelconque pour rapporter ou modifier son arrêté comme il en avait le droit.

Le rapport se termine en proposant au conseil de voter une protestation publique contre la violation flagrante de l'Art. 86 de la loi communale au préjudice du conseil.

Sur la proposition de M. De Doncker, ce rapport sera imprimé et distribué pour que le conseil puisse prendre une décision sur ces conclusions dans une prochaine séance qui aura lieu samedi 29 octobre ou plus tôt s'il est possible.

— Nous avons annoncé dans notre no 22 octobre d'après les journaux belges que M. le professeur Morren avait obtenu de S. M. l'empereur de Russie le diplôme de chevalier de St-Vladimir de 2e classe et un autre diplôme de professeur honoraire de l'université de Moscou ainsi qu'une lettre autographe de l'empereur Nicolas, en récompense de l'envoi d'un paquet de vanille indigène. Le *Belge*, dans son numéro d'hier, dit que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Op Dingsdag 25 October :

COSMUS DE MEDICIS, OF ONDERWERPING EN WRAAK, tooneelspel in vier bedrijven, voorafgegaan door een voorspel, naar het fransch (*Lazare le Pâtre*). Gevolgd door : HET KASTEEL VAN MIJN OOM, OF DE ECHTGENOOT BIJ TOEVAL ; blijspel met zang, in één bedrijf. Na het voorspel, de ouverture van de opéra *la Gazza Ladra*, muzijk van Rossini. Na het derde bedrijf, de ouverture van de opera *les Bacchantes*, muzijk van Generali.

Aanvang ten zeven ure.

ANNONCES.

Librairie des Héritiers Doorman,

Lange Pooten, No 156 à La Haye.

Les deux Amiraux, roman maritime, par Fenimore Cooper, 3 vol. *f* 3.75.
Le danger des Mystifications, par de Balzac, 1.25.
Le Rémouleur, ou la Jeunesse dorée, roman inédit du temps du Directoire, par Touchard Lafosse, 2 vol. 2.50.
L'Hôtel Lambert, histoire contemporaine, par Eugène Sue, 2 vol. 2.50.
Les Mystères de Paris, par le même, 3 vol. 3.75.
Un Amour perdu, par Michel Masson, 2 vol. 2.50.
Le Beau d'Angennes, par Auguste Maquet, 2 vol. 2.50.
Zanoni, par E. L. Bulwer, 2 vol. 2.50.
Aliénor, Prieure de Lok-Maria, par Pitre-Chevalier, 2 vol. 2.50.
Les Comtes de Montgommerry, roman historique, par Lottin de Laval, 1.25.
Un Rossignol pris au Trébuchet, pastorale du temps de la Régence, par X. B. Saintine, 1.25.
Les Janissaires, par Alphonse Royer, tome premier, 1.25.
Consuelo, par Georges Sand, 3 vol. 3.75.
Horace, par le même, 2 vol. 2.50.
Le Marchand d'Antiquités, par Charles Dickens, 2 vol. 2.80.
Marceline, par Camille Bodin, 2 vol. 2.50.
Albert Savarus, par de Balzac, 1.25.
Les ressources de Quinola, drame en cinq actes, par le même, 0.62⁵
Jérome Rudeix, par le baron de Bazancourt, 2 vol. 2.50.
Le Dragon rouge, par Léon Gozlan, 2 vol. 2.50.
Thérèse Dunoyer, par Eugène Sue, 2 vol. 2.50.
Le morne-au-diable, ou l'Avanturier, par le même, 2 vol. 2 80.
Nastasie, par Paul de Julvécourt, 2 vol. 2.80.
Histoire de Marie-Louise d'Orléans, par Sophie Gay, 2 vol. 2.50.
La Coupe de corail, par Mélanie Waldor, 2 vol. 2.50.
Héva, par Méry. 1.25.
Si jeunesse savait ! si vieillesse pouvait, par Frédéric Soulié, 2 vol. 2.50.
Rosa Himmel, par Michel Masson, 1.25.
La Fille du Cabanier, par Elie Berthet, 1.40.
La Roue de Fortune, par Auguste Arnould, 1.25.
La Marquise de Parabère, par la Comtesse Dash 2 vol. 2.50.
Aventures de Lyderic, par Alexandre Dumas, 1.25.
Souvenirs de Voyage en Italie, par le même, tome 5, 1.25.
Johanne le Pucelle, par le même, 1.25.
Le Singe, histoire du temps de Louis XIV, par le bibliophile Jacob, 2 vol. 2.50.
Le Cadet de Normandie, épisode du temps de la fronde, par Elie Berthet, 2 vol. 2.50.
Robertine, par Madame de Bawr, 1.25.
Louis XV, ou la Société du XIVe Siècle, par Capefigue, 2 vol. 2.80.
Charlemagne, par Capefigne, 3 vol. 4.20.
Histoire des Idées littéraires en France au XIXe Siècle, par Alfred Michiels, 2 vol. 2.75.
Mémoires de B. Barère, membre de la Constituante, du Comité de Salut Public, et de la Chambre des Représentans, 2 vol. 2.80.
Percival Keene, by capitaine Marryat, 2.70.
The lottery of life, by the countess of Blessington. 2.70.
Zanoni, by E. L. Bulwer. 2.70.
Sir Henry Morgan, the buccaneer, by Howard, 2.70.
Fathers and Sons, by Théodore Hook, 2.70.
The Mirza, a new novel, by Morier, 2.70.
Old Saint Pauls, a tale of the plague and the fire, by Harrison Ainsworth, 2.70.
The Jaquerie, by James. 2.70.
Ten thousand a-year, by Samuel Warren, 2 vol. 5.40.

Magasin de Shalls Cachemire
LONGS ET CARRÉS,

Hoogstraat, no 345.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir les DAMES, qu'ils viennent de recevoir pour la saison un grand choix de Soieries UNIES et FAÇONNÉES, SATIN CHINÉ, MOIRÉ, JACQUART, VELOURS DE LYON en toutes nuances, MERINOS et CACHEMIRE de France, ALGÉRIENNE, TARLATANS, quantité d'autres étoffes pour Robes. Un assortiment complet de BRODERIES, BONNETS, FLEURS, RUBANS, GANTS et tout ce qui concerne articles de modes.

Henri van Weerden et Comp.,
Fournisseurs de S. M. la Reine.

NB. Les Dames trouveront audit magasin des MANTEAUX BOURNOUS, CRISPINS (tant en velours qu'en soie et autres étoffes), confectionés d'après le dernier modèle ; ils tâcheront de mériter leur confiance par leurs prix modiques et par leurs belle marchandise. 5722.

Mad. A. G. VAN DER HOOP,

née RODENBURG, demeurant au *Spui*, no 73, a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle a reçu les modèles les plus nouveaux des MODES pour le saison d'hiver. 57[illegible]

TOILERIE ET LINGE DE TABLE

Place dite *Dagelijksche Groenmarkt*, no 44.

A. Schröder et Cie. ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir leur Magasin de toutes sortes de Toileries, de Mouchoirs de Poche en toile, de Nappes et Serviettes ordinaires et de Damas, de Serviettes à déjeûner, écrues et blanchies, enfin de tous les Articles qui composent la branche des Toileries, des Cotons et des Laines.

Leurs prix sont des plus modérés, et leur Magasin est au grand complet ; ils espèrent obtenir à La Haye la même faveur dont ils ont été honorés à Rotterdam, et ils s'empresseront de justifier la bienveillance du public, à laquelle ils se recommandent.

La Haye, le 24 octobre 1842. 5731.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Octobre.

		Int.	Cours du 21 Oct.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	5	$101\frac{13}{16}$	$101\frac{7}{8}$	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{3}{4}$	$52\frac{11}{16}$	[illegible]
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	$4\frac{1}{2}$	$94\frac{1}{4}$	$94\frac{3}{8}$	[illegible]
	Dito	$3\frac{1}{2}$	$77\frac{5}{8}$	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	136	$136\frac{1}{8}$	[illegible]
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes.	5	$99\frac{1}{16}$	$99\frac{7}{8}$	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	106	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	$106\frac{1}{8}$	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	$68\frac{9}{16}$	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	$88\frac{7}{8}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	$15\frac{7}{16}$	$15\frac{3}{8}$	[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	*f*	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	$32\frac{3}{4}$	$32\frac{5}{8}$	[illegible]

Bourse de Paris du 21 Septembre.

		Int.	Cours du 20	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent.		—	118 85	118 75
	Trois pour cent.		80 15	80 15	80 10
Espagne	Emprunt Ardouin.		22	$21\frac{3}{4}$	[illegible]
	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	$9\frac{1}{2}$	—
	Passive.		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		108 25	108 25	—
Pays-Bas.	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active.	5	—	103	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	815 00	812 50
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Du 22 Octobre.

		Int.	Du 21	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent.		118 75	118 80	118 75
	Trois pour cent.		80 10	80 05	80 10
Espagne	Emprunt Ardouin		$22\frac{1}{4}$	22	[illegible]
	Anc. différée sans.		—	—	—
	Nouv. dito.		—	$9\frac{1}{2}$	—
	Passive.		—		—
Naples	Certificats Falconet.		—	108 30	[illegible]
Pays-Bas.	Dette actire	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active.	5	—	103	[illegible]
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge.		812 50	815 00	815 00
États-Unis.	Obligations dela Banque..		—	—	—

Bourse de Londres du 21 Octobre.

Consolidés	3	$93\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$ P.
Holl. Dette active	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{5}{8}$, $\frac{3}{8}$
Dito dito.	5	$100\frac{3}{8}$, $\frac{1}{8}$
Dito emprunt 1837.	5	$98\frac{5}{8}$
Espagne 5 %.		$16\frac{1}{8}$
Dito 3 %.		—
Portugal (nouv.)		$39\frac{1}{4}$, 39
Russes.		—

Bourse d'Anvers du 22 Octobre.

Métalliques.	5	$111\frac{5}{8}$	A.
Naples.	5	—	A.
Ardouins.	6	$15\frac{1}{4}$	
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	—	A.
Lots de Hesse.		$27\frac{1}{4}$	

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin $15\frac{1}{4}$ A.
Idem, Primes

LA HAYE,
Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*